

DÉCLARATION DE SINISTRE

A compléter et à retourner dans les 5 jours à :

PM Conseil Assurances - CS45001
11 place du Marché - 91222 BRETIGNY SUR ORGE CEDEX
Tél. : (33) 1 60 84 75 45 - Fax : (33) 1 60 84 52 46
sfplus@pmconseil.fr - www.pmconseil.fr - ORIAS n° 07 000 012

Civilité : M. Mme Mlle

Pour les mineurs, nom responsable légal :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / (jj/mm/année) Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : E-mail :

Date de l'accident ou de la maladie : / /

Nom de la station :

Lieu / zone :

N°forfait ski : Délivré le : / /

à : FLAINE MORILLON SAMOENS SIXT LES CARROZ

• Avez-vous bénéficié de frais de secours sur piste ? oui non

Si oui, de quel type ? : Traîneau Hélicoptère Autres :

• Avez-vous bénéficié de frais de transport (ambulance, VSL, ou autre) vers un cabinet médical ou un établissement hospitalier ? :
oui non

• Avez-vous bénéficié de frais de retour en station ? oui non

Si oui, de quel type (taxi ou autre) ? :

Assurance Forfait

Autres déclarations :

• Fermeture des liaisons MASSIF ou GRAND-MASSIF : oui

• Fermeture des remontées mécaniques : oui

Lesquelles ? :

• Date de la journée ou des journées fermées à rembourser (jj/mm/année) :

• Autres causes :

• Divers ou précisions : (texte libre)

• Bénéficiez-vous d'une autre garantie neige ? oui non

Si oui, N° du contrat :

Nom de la Cie d'assurance :

• Bénéficiez-vous d'une complémentaire santé ? oui non

Si oui, Nom de la complémentaire :

Pièces à joindre dans les 5 jours (à défaut, le dossier ne sera pas accepté)

Cochez chaque pièce jointe fournie

- 1) Copie forfait remontées mécaniques. Pour un forfait saison, nous transmettre l'original du forfait
- 2) Copie forfait cours de ski de plus de 2 jours
- 3) Copie d'une pièce d'identité
- 4) Certificat médical précisant la nature des blessures/maladie et durée d'inaptitude à skier
- 5) Copie ordonnance initiale des prescriptions
- 6) Bon de secours sur pistes
- 7) Factures de taxi ou autre pour les frais de retour en station
- 8) BIC et IBAN (pour les virements sur les comptes étrangers)

L'assuré devra justifier l'utilisation de son forfait, à la demande de l'assureur, auprès du service compétent (billetterie) de la station où le forfait a été acheté. À défaut, aucune indemnité ne sera versée.

- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE -